

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 567****11 avril 2002****SOMMAIRE**

Agrar-Lux, S.à r.l., Mertert .....	27176	Hol-Maritime I A.G., Luxembourg .....	27188
Ahlers International S.A., Luxembourg .....	27195	Hol-Maritime II A.G., Luxembourg .....	27181
Ahlers International S.A., Luxembourg .....	27196	Hol-Maritime III A.G., Luxembourg .....	27197
Ahlers International S.A., Luxembourg .....	27196	HRO 13 Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	27214
Ascona Tankschiffahrt, S.à r.l., Luxembourg .....	27172	HRO 14 Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	27214
Astros S.A., Luxembourg .....	27187	HRO 15 Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	27215
Astros S.A., Luxembourg .....	27187	HRO 17 Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	27215
Bauelemente Dieter Scheuer, GmbH, Mertert ...	27173	HRO Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	27215
Baulift, S.à r.l., Munsbach .....	27174	Ile de Lad Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	27210
BB Groupe S.A., Luxembourg .....	27180	Ile de Lad TE, S.à r.l., Luxembourg .....	27215
Beck Holdings S.A., Luxembourg .....	27212	Immocar, S.à r.l., Senningerberg .....	27176
Bijouterie-Horlogerie Hoffmann Gusty, S.à r.l., Luxembourg .....	27173	Integra, S.à r.l., Luxembourg .....	27173
CDRJ Investments (Lux) S.A., Luxembourg .....	27180	Kingsway, S.à r.l., Luxembourg .....	27216
Clerkenwell, S.à r.l., Luxembourg .....	27216	Lady-Modes, S.à r.l., Luxembourg .....	27177
Digital Investments S.A., Luxembourg .....	27181	Leather Fashion Group S.A., Luxembourg-Kirch- berg .....	27202
DMD Trading S.A., Luxembourg .....	27181	Leather Fashion Group S.A., Luxembourg-Kirch- berg .....	27205
Elsen Transports, S.à r.l., Grevenmacher .....	27173	Lux-Vrac S.A., Livange .....	27215
EPE, S.à r.l., Luxembourg .....	27216	Mebaulux, S.à r.l., Howald .....	27174
Essam Holding S.A., Walferdange .....	27197	Menager S.C.I., Differdange .....	27206
Europäische Philharmonische Gesellschaft, S.à r.l., Luxembourg .....	27177	Modernac S.A., Luxembourg .....	27188
Eurosquare 3 Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	27212	Northbay S.A., Luxembourg .....	27207
Eurosquare 3 TE, S.à r.l., Luxembourg .....	27212	Nouvelle Technique, S.à r.l., Roeser .....	27175
Eurosquare 4 Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	27212	Online Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	27177
Eurosquare 4 TE, S.à r.l., Luxembourg .....	27212	P & P, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	27216
Eurosquare 5 Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	27214	Parfumerie Gisèle, S.à r.l., Grevenmacher .....	27174
Eurosquare 5 Te, S.à r.l., Luxembourg .....	27214	Partogest S.A.H., Luxembourg .....	27176
FAE-Nardelli S.C.I., Dudelange .....	27177	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg .....	27187
FC Egalité Weimerskirch, A.s.b.l., Luxembourg- Weimerskirch .....	27178	Piccoletto, S.à r.l., Dudelange .....	27175
Finadev S.A., Luxembourg .....	27210	Plantations des Terres Rouges S.A., Luxembourg	27178
Finadev S.A., Luxembourg .....	27211	Punto Invest S.A., Bereldange .....	27213
Finba Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	27200	Rail Réassurances S.A., Luxembourg .....	27170
Finba Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	27202	Ramm S.C.I., Luxembourg .....	27178
Fleurs Backes, S.à r.l., Luxembourg .....	27175	River Plaza Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	27196
Foam and General Suppliers Luxembourg S.A., Luxembourg .....	27175	River Plaza TE, S.à r.l., Luxembourg .....	27174
Gentleman Style, S.à r.l., Luxembourg .....	27172	Rives de Bercy Investments, S.à r.l., Luxembourg	27210
Global Metro Networks Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg .....	27170	Rives de Bercy TE, S.à r.l., Luxembourg .....	27210
Hember Holding S.A., Luxembourg .....	27199	(111) Rue de Sèvres, S.à r.l., Luxembourg .....	27210
Hember Holding S.A., Luxembourg .....	27200	Shabco Holdings S.A., Luxembourg .....	27170
		Ultracalor Nouvelle S.A., Senningerberg .....	27214

**SHABCO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.050.

Les statuts coordonnés du 28 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

*Pour SHABCO HOLDINGS S.A., Société Anonyme*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00966/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**RAIL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 53.665.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2001*

« Remplacement du Directeur Délégué

Sur proposition de Monsieur Roland Frère, Administrateur, le Conseil décide de nommer, avec effet au 26 septembre 2001, Monsieur Claude Dierkens, qui accepte, en remplacement de Monsieur Frederick Gabriel, en tant que Dirigeant Agréé (Directeur Délégué) de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée.

Ainsi, il est mis fin à la fonction de Directeur Délégué et aux pouvoirs de la gestion journalière y relatifs qui avaient été conférés à Monsieur Frederick Gabriel par décision du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 1999.»

*Pour la société*

C. Dierkens

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01034/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**GLOBAL METRO NETWORKS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 79.985.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of December.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the members of the société à responsabilité limitée GLOBAL METRO NETWORKS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company existing under Luxembourg law, with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> and registered with R.C. Luxembourg section B number 79.985, a company incorporated by deed received by the prenamed notary on the 12th December 2000, which Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 629 of 11th August 2001 (hereinafter the «Company»).

The meeting was declared open at 11.15 a.m. presided by Maître Patricia Thill, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Lucile Makhoulouf, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mister Marc Gravier, employee, residing in Luxembourg.

The board being thus constituted, the chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda is as follows:

- 1) Liquidation of the Company;
- 2) Appointment of a liquidator;
- 3) Determination of the powers of said liquidator;
- 4) Determination of the remuneration of said liquidator;
- 5) Sundries.

II. That the sole member, representing the entire corporate capital of fifteen thousand U.S. Dollar (USD 15,000.-), is present or represented, as appears from the attendance list which, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered together with it.

III. That the whole capital of the Company being present or represented, the usual notifications have been disregarded inasmuch as the present or represented member considers itself as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.

IV. That the present meeting, which represents the whole of the capital, is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting hereby decides the anticipatory winding-up of the Company and decides the Company shall go into liquidation as of the present date.

*Second resolution*

The Meeting decides to appoint KPMG FINANCIAL ENGINEERING, 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as liquidator.

*Third resolution*

The liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148 bis of the Law on Commercial Companies. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of Members, inasmuch as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

*Fourth resolution*

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at thirty thousand Luxembourg francs (LUF 30,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Léon Thomas Metzler, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée GLOBAL METRO NETWORKS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 79.985, société constituée suivant acte reçu par le notaire prénommé, en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 629 du 11 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Maître Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Lucile Makhoulouf, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Gravier, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur;
- 5) Divers.

II. Que l'associé unique, lequel représente l'intégralité du capital social de quinze mille U.S. Dollars (USD 15.000.-), est présent ou représenté ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, l'associé présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente réunion, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur KPMG FINANCIAL ENGINEERING, 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Thill, L. Makhoulf, M. Gravier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 133S, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 janvier 2002.

T. Metzler.

(00893/222/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**GENTLEMAN STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Hall.

R. C. Luxembourg B 40.880.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 20 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro

- décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales

- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR, représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01091/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**ASCONA TANKSCHIFFFAHRT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 47.417.

*Protokoll der Ausserordentlichen Versammlung vom 20. Dezember 2001**Beschlüsse*

Die Gesellschafter nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- das aktuelle Stammkapital von LUF in Euro umzuwandeln

- dementsprechend den Nominalwert der Anteile aufzuheben

- dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.394,68 Euro. Es ist eingeteilt in 500 Anteile.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01110/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**BAUELEMENTE DIETER SCHEUER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.  
H. R. Luxemburg B 64.308.

*Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001*

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
  - dementsprechend den Nominalwert der Aktien aufzuheben
  - dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:  
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.394,68 Euro. Es ist eingeteilt in 100 Anteile ohne Nennwert.»
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.  
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01109/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**BIJOUTERIE-HORLOGERIE HOFFMANN GUSTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 19.145.

*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

*Décisions*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
  - décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,00 Euro par incorporation de réserves libres.
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.500,00 Euro représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 Euro.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01111/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**ELSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 10, op Ahlkërrech.  
H. R. Luxemburg B 11.024.

*Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001*

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
  - das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
  - dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
  - dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:  
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro. Es ist eingeteilt in 500 Anteile zu je 25,00 Euro.»
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.  
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01113/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**INTEGRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001*

*Conversion du capital en Euro*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
  - décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.394,68 Euro représenté par 500 parts sociales sans valeur nominale.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01120/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**MEBAULUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

H. R. Luxemburg B 48.974.

*Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001*

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
- das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
- dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:  
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro (zwölftausendfünfhundert Euro). Es ist eingeteilt in 100 Anteile zu je 125,00 Euro (hundertfünfundzwanzig Euro).»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01114/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**BAULIFT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 198A, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 59.142.

*Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001*

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
- das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:  
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro. Es ist eingeteilt in 500 Anteile zu je 25,00 Euro.»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01118/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**PARFUMERIE GISELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, route de Luxembourg.

R. C. Luxemburg B 17.215.

*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,00 Euro par incorporation de réserves libres.
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 12.500,00 Euro représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 Euro.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01121/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**RIVER PLAZA TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 72.310.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 et au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01180/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**FLEURS BACKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 3, rue de Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 74.853.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
  - décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.394,68 Euro représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01122/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**PICCOLETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3465 Dudelange, 48, rue de l'Étang.  
R. C. Luxembourg B 62.856.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
  - décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.394,68 Euro représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01123/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 53.169.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
  - décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,00 Euro par incorporation de réserves libres.
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.500,00 Euro représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 Euro.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01124/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**FOAM AND GENERAL SUPPLIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.484.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 175 du 11 avril 1991.

Statuts modifiés par acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du:

- 12 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 993 du 23 décembre 1999;
- 27 juin 2001, en cours de publication.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001*

2. Transfert du siège social: Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 43, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01136/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**IMMOCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 62.820.

*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,00 Euro par incorporation de réserves libres.
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.500,00 Euro représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 Euro.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01125/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**AGRAR-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 46.934.

*Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 27. Dezember 2001*

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in EURO umzuwandeln
- das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
- dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro. Es ist eingeteilt in 500 Anteile zu je 25,00 Euro.»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01126/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**PARTOGEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 22.090.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 novembre 2000 à 10h00**Bureau:*

Président: Evelyne Jastrow.

Scrutateur: Marc Alain Jastrow.

Secrétaire: Carla Carreira.

*Ordre du jour:*

- conversion du capital social et du capital autorisé en .

*Résolution unique:*L'assemblée décide de convertir le capital social en avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de 128.000,-, après prélèvement de 177,03 sur le compte autres réserves pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé sera de 2.556.459,41 représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Signatures

La Secrétaire / Le Scrutateur / Le Président

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 novembre 2000*

Le capital autorisé sera de 2.556.459,41 représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01129/560/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.



**LADY-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 22.928.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro.
  - décident de supprimer la mention de la valeur des parts sociales.
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.394,68 Euro représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01127/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.  
H. R. Luxemburg B 21.442.

—  
*Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001*

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
  - dementsprechend den Nominalwert der Aktien aufzuheben
  - dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:  
«Das Gesellschaftskapital beträgt 24.789,35 Euro. Es ist eingeteilt in 100 Anteile ohne Nennwert.»
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.  
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01130/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**ONLINE-FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 14 décembre 2001*

*Conversion du capital en Euro*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
  - décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,- Euro par incorporation de réserves libres;
  - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 12.500,- Euro représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euro»
- Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01131/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**FAE-NARDELLI S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3508 Dudelange, 28, Op Lenkeschlei.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 17 décembre 2001*

*Conversion du capital en Euro*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
  - décident d'augmenter le capital social de 21,06 Euro pour le porter de son montant actuel de 2.478,94 Euro à 2.500,- Euro par un versement en espèces.
  - décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à 2.500,- Euro représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euro»
- Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01132/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**PLANTATIONS DES TERRES ROUGES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.965.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil C n° 948 du 10 décembre 1999.

Statuts modifiés suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 2000, publié au Mémorial C 349 du 12 mai 2001.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001*

2. Transfert du siège social: Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 43, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01135/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**RAMM S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

—  
*Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001*

*Conversion du capital en Euro*

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident d'augmenter le capital social de 210,65 Euro pour le porter de son montant actuel de 24.789,35 Euro à 25.000,- Euro par un versement en espèces;
- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 25.000,- Euro représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 250,- Euro»

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01134/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

---

**FC EGALITE WEIMERSKIRCH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg-Weimerskirch, centre culturel «Am Duerf».

Lors d'une assemblée générale en date du 21 septembre 2001, les membres du FOOTBALL CLUB EGALITE WEIMERSKIRCH ont décidé d'adapter leurs statuts afin de se conformer à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination FOOTBALL CLUB EGALITE WEIMERSKIRCH, A.s.b.l.

**Art. 2.** Elle a son siège social à Luxembourg-Weimerskirch.

**Art. 3.** La durée est illimitée.

**Titre II. But et Objet**

**Art. 4.** L'association a pour objet la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport et plus particulièrement le football.

**Art. 5.** Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but.

Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Elle est affiliée à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL (FLF).

**Titre III. Admission, Démission et Cotisation**

**Art. 6.** L'association se compose de:

- a) membres actifs
- b) membres donateurs
- c) membres honoraires

Les membres donateurs et membres honoraires peuvent être des personnes physiques et morales.

Sont membres actifs les membres du Conseil d'Administration, les joueurs licenciés et toute personne qui participe directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Le nombre des membres de l'association est illimité. Il ne peut être inférieur à dix.

**Art. 7.** Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'association en observant les présents statuts peut devenir membre. Le Conseil d'Administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres donateurs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd:

- par démission écrite adressée au conseil d'administration
- par refus de payer la cotisation dans les deux mois après son échéance
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale sur rapport du Conseil d'Administration

**Art. 9.** La cotisation à payer par les membres définis dans l'article 5 des présents statuts est fixée chaque année par l'assemblée générale. Le montant d'aucune cotisation ordinaire ne peut dépasser les 5,- EUR (indice 100).

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 10.** L'association est dirigée et gérée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et 13 membres au plus. Ce Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale.

**Art. 11.** La durée du mandat des administrateurs est de 2 ans. Le Conseil d'Administration est renouvelable par moitié chaque année. A la fin de leur mandat, les membres sont rééligibles, ils sont révocables par une assemblée générale ordinaire.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration peut par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein au cours de l'exercice. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 13.** Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'Administration doivent être adressées au secrétariat de l'association au moins avant l'assemblée générale, soit personnellement, soit par écrit en cas d'absence forcée. Les élections ont lieu par vote secret et à la majorité absolue. Cependant l'assemblée générale a le pouvoir de substituer au mode des élections secrètes celui de la simple acclamation. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration se compose:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint,
- d'un trésorier,
- des membres.

Le Conseil d'Administration choisit dans son sein la répartition des différents postes. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion.

**Art. 15.** Le président dirige les travaux de l'association, il préside les réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les administrateurs présents.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation-du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois par mois. Le président devra convoquer une réunion du Conseil d'Administration à la demande d'un tiers des administrateurs.

**Art. 17.** Les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises si la moitié des ses membres est présente. Elles seront prises à la majorité des voix présentes; en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 18.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre tenu au siège social et signées par le président ou son remplaçant et le secrétaire ou son remplaçant.

**Art. 19.** L'association est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes du président ou de son remplaçant et du secrétaire ou de son remplaçant.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence. Il peut ester en justice. Toutes les actions judiciaires sont intentées au nom du président du Conseil d'Administration.

**Art. 21.** L'année comptable commence le 1<sup>er</sup> août. Le Conseil d'Administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'assemblée générale aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association.

**Art. 22.** Le travail de la comptabilité et la gestion financière de la trésorerie sont contrôlés par le conseil de surveillance se composant de trois commissaires. Il est élu annuellement par l'assemblée générale où il présente son rapport avec propositions de modifications éventuelles. Un administrateur ne peut pas être membre du conseil de surveillance.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 23.** L'assemblée générale a lieu chaque année dans les trois mois après la clôture de l'année comptable. A la demande écrite lui parvenant d'un cinquième au moins des membres, le Conseil d'Administration doit convoquer une assemblée générale dans le délai d'un mois. Il peut convoquer une assemblée générale chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

**Art. 24.** La convocation à l'assemblée générale se fait par lettre individuelle. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'assemblée seront fixés par le Conseil d'Administration et doivent être mentionnés sur les convocations.

**Art. 25.** L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents ou représentés en vertu de mandats spéciaux. Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre tenu au siège social et signées par le président ou son remplaçant et le secrétaire ou son remplaçant.

**Art. 26.** Pour toute modification de statuts, il sera procédé en conformité de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

#### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 27.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée par l'assemblée générale que conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

**Art. 28.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée déterminera la destination des biens de l'association en leur assignant une affectation conforme à son objet social, ceci après l'acquittement du passif.

#### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 29.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

**Art. 30.** Tous les cas non prévus par la loi ou par les statuts sont tranchés par le Conseil d'Administration.

##### *Composition du Conseil d'Administration actuellement en fonction*

<i>Président</i>	Goergen Michel, demeurant à Esch-sur-Alzette;
<i>Vice-président:</i>	Bousson Mario, demeurant à Luxembourg;
<i>Secrétaire:</i>	Hirsch François, demeurant à Luxembourg;
<i>Secrétaire-adjoint:</i>	Hirsch Guy, demeurant à Schuttrange;
<i>Trésorier:</i>	Goergen Michel, demeurant à Bereldange;
<i>Membres:</i>	Barboni Antoine, demeurant à Luxembourg;
	Hirsch Norbert, demeurant à Heisdorf;
	Wagener René, demeurant à Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01133/000/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

#### **BB GROUPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.820.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 2000, publié au Mémorial C 383 du 25 mai 2001.

##### *Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001*

1. Transfert du siège social

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 43 boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Le Conseil d'Administration*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01138/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

#### **CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 63.119.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par écrit unanimement par le Conseil d'Administration en date du 12 juin 2001, enregistrée à Luxembourg le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, que:

- Le siège social de la société est transféré au 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg à partir du 4 décembre 2001.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01198/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**DMD TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.519.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 17 octobre 2001 que:  
- A l'unanimité des voix, Monsieur Edgar Bisenius, demeurant à L-1331 Luxembourg a été élu à la fonction d'administrateur.  
- A l'unanimité des voix, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Les mandats expireront alors à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.  
Pour extrait conforme.  
Luxembourg, le 17 octobre 2001.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01139/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HOL-MARITIME II A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.970.

—  
Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé, à l'unanimité des votes, que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Rikala Lasse, administrateur, demeurant à Helsinki/Finlande,
- Salo Risto, administrateur, demeurant à Rauma/Finlande,
- Hovi Jorma, administrateur, demeurant à Rauma/Finlande,
- Sorvettula Jari, administrateur, demeurant à Kauniainen/Finlande.

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale statutaire a décidé que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, ERNST & YOUNG B.C.V., représentée par Monsieur G. Herrewijn, est nommée Réviseur d'entreprises.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé de reporter le bénéfice de EUR 138.401,64 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman  
*Dirigeant Maritime*

(01141/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**DIGITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—  
STATUTES

In the year two thousand one, on the seventeenth of December.  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. Mr Francesco Fabiani, Doctor of Economy, residing in Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Switzerland,
  2. Mr Antonio Fabiani, company director, residing in Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Switzerland,
- both here represented by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy  
by virtue of two proxies established on December 10, 2001.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of DIGITAL INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at three million Euro (3,000,000.- EUR) to be divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the Articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2002.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Francesco Fabiani, prenamed, one hundred and fifty-five shares .....	155
2. Mr Antonio Fabiani, prenamed, one hundred and fifty-five shares .....	155
Total: three hundred and ten shares .....	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg,

b) Mr Francesco Fabiani, prenamed,

c) Mr Antonio Fabiani, prenamed.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco Fabiani, Docteur en Economie, demeurant à Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Suisse,

2. Monsieur Antonio Fabiani, administrateur de société, demeurant à Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Suisse,

les deux ici représentés par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 10 décembre 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIGITAL INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration



est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

## Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII: Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII: Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Francesco Fabiani, prénommé, cent cinquante-cinq actions .....	155
2. Monsieur Antonio Fabiani, prénommé, cent cinquante-cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
  - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,
  - b) Monsieur Francesco Fabiani, prénommé,
  - c) Monsieur Antonio Fabiani, prénommé,
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 26, case 6. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 janvier 2002.

G. Lecuit.

(01215/220/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**ASTROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.543.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2001*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale statutaire donne décharge aux anciens membres et aux membres actuels du Conseil d'Administrateurs.

L'assemblée générale statutaire accepte la démission de Monsieur C. Leysen et Monsieur A. Weynen comme administrateurs et décide de nommer Madame M. Jung et Monsieur G. Van den Berghe comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2003.

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale statutaire donne décharge au commissaire aux comptes.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de EUR 1.396.620,82 pour l'exercice se terminant au 31 mars 2001 comme suit:

- A transférer. . . . . EUR 1.396.620,82

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman  
*Dirigeant Maritime*

(01140/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**ASTROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2001*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge aux anciens membres et aux membres actuels du conseil d'administrateurs.

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge au commissaire aux comptes.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'affecter le bénéfice de LUF 53.068.039,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 comme suit:

- A transférer. . . . . LUF 53.068.039,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman  
*Dirigeant Maritime*

(01144/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 75.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

P. Frieders.

(01159/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**HOL-MARITIME I A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.969.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé, à l'unanimité des votes, que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Rikala Lasse, administrateur, demeurant à Helsinki/Finlande,
- Salo Risto, administrateur, demeurant à Rauma/Finlande,
- Hovi Jorma, administrateur, demeurant à Rauma/Finlande,
- Sorvettula Jari, administrateur, demeurant à Kauniainen/Finlande.

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale statutaire a décidé que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, ERNST & YOUNG B.C.V., représentée par Monsieur G. Herrewijn, est nommée Réviseur d'entreprises.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé de reporter le bénéfice de EUR 46.607,75 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman

*Dirigeant Maritime*

(01142/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**MODERNAC S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Braumont.

## STATUTES

In the year two thousand and one, on the fifth day of December.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing at Luxembourg.

There appeared the following:

1) AKTIEBOLAGET AKADEMIKERFÖRSÄKRING, having its registered office in St Göransgatan 152, S-112 51 Stockholm, Sweden,

2) NETVIQ LIVFÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG («NETVIQ LIV»), having its registered office in Kungsgatan 8, S-11143 Stockholm, Sweden.

both represented by Mr Tony Nordblad, Managing Director, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given at Stockholm on December 4, 2001.

These proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared to organize among themselves

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of MODERNAC S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to effect, in Luxembourg or abroad, all reinsurance operations, except direct insurance operations, the direct or indirect participation in all companies or undertakings with the same or a similar corporate object and which may favour the development of its activities, more generally all operations on moveables or on real estate, commercial, civil or financial operations which are directly linked to the corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

## **Chapter II - Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000.-) divided into thirteen thousand (13,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 1,000.-) per share.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form and the Company will at all times maintain a register for that purpose.

## **Chapter III.- Board of Directors**

**Art. 7. Board of Directors.** The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The members of the board of directors shall be elected on an annual basis at the general meeting of shareholders for a term which shall continue through the close of the next annual meeting of the shareholders.

The general meeting of shareholders shall amongst the elected members of the board of directors appoint a chairman.

The members of the board are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors will meet upon call by the chairman, at the place indicated in the notice of meeting. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two weeks written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such trans-

action, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

#### Chapter IV.- Meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The Annual General Meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of March of each year, at 10.00 a.m., and for the first time in 2003.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** Shareholders will meet upon call by the board of directors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

#### Chapter V.- Supervision of the accounts

**Art. 18. Independent auditor.** The supervision of the accounts of the Company must be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprises indépendant») approved by the Commissariat aux Assurances. The independent auditor is appointed by the meeting of shareholders'.

#### Chapter VI.- Financial year, Distribution of profits

**Art. 19. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an interim dividend. The board fixes the amount and the date of payment of that interim dividend.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

### Chapter VIII.- Applicable Law

**Art. 22. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
1) AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING . . . . .	663,000.- EUR	6,630	663,000.- EUR
2) NETVIQ LIV AB . . . . .	637,000.- EUR	6,370	637,000.- EUR
Total . . . . .	1,300,000.- EUR	13,000	1,300,000.- EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 16,000.- EUR.

#### Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

I. Resolved to fix at seven the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

1) Mr Jan-Åke Porsgren, Chairman of AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, residing at Holmgatan 6B, S-211 45 Malmö, Sweden.

2) Mr Bengt G Nilsson, Director of AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, residing at St Göransgatan 152, S-112 51 Stockholm, Sweden.

3) Mr Åke Lindstrom, Director of AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, residing at St Göransgatan 152, S-112 51 Stockholm, Sweden.

4) Mr Lars Nordstrand, Chief Executive Officer of MODERNA FÖRSÄKRINGAR, residing at Kungsgatan 8, S-114 43 Stockholm, Suède.

5) Mr Jan-Erik Svensson, Risk and Reinsurance Manager in of MODERNA FÖRSÄKRINGAR, residing at Kungsgatan 8, S-114 43 Stockholm, Sweden.

6) Mr Gunnar Roos, Partner of UNIVERSAL LIFE AB, residing at S-102 43 Stockholm, Sweden.

7) Mr Tony Nordblad, Managing Director of SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing at L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

II. Resolved to, amongst the directors, appoint Mr Tony Nordblad as chairman of the board of directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003.

III. Resolved to elect ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2003.

IV. Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

V. The registered office shall be 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AKTIEBOLAGET AKADEMIKERFÖRSÄKRING, ayant son siège social à St Göransgatan 152, S-112 51 Stockholm, Suède

2) NETVIQ LIVFÖRSÄKRINGSAKTIEBOLAG («NETVIQ LIV»), ayant son siège social à Kungsgatan 8, S-111 43 Stockholm, Suède

les deux représentées par Monsieur Tony Nordblad, Administrateur Délégué, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Stockholm, le 4 décembre 2001.

Ces procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société («la Société») sous forme de Société Anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MODERNAC S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exception de l'assurance directe; de prendre des participations directes ou indirectes dans toutes sociétés ou entreprises avec un objet social identique ou similaire qui sont de nature à favoriser le développement de ces activités et plus particulièrement d'effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières qui sont directement liées à l'objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

### **Chapitre II.- Capital, actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) divisé en treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions sont et resteront nominatives et la Société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

### **Chapitre III.- Conseil d'administration**

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée d'un an, et resteront en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale des actionnaires doit désigner un Président parmi les membres du Conseil.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du Président en lieu et place indiqué sur la convocation. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président préside toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration désigne à la majorité un autre Administrateur pour présider la réunion.

Le Conseil peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable des personnes habilitées à participer aux réunions, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins deux semaines avant la date prévue. Un tel avis fixera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires à traiter.



Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tient à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration détermine.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs a la même régularité et la même validité que celle adoptée par une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par le président de la réunion. Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, Directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandat spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et Administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son Conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 15. Assemblée Générale annuelle.** L'Assemblée Générale annuelle se tient dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour du mois de mars de chaque année à 10 heures, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Procédure, vote.** Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contient l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### Chapitre V.- Contrôle des comptes

**Art. 18. Réviseur d'entreprises indépendant.** La surveillance des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises indépendant agréé par le Commissariat aux Assurances. Ce réviseur d'entreprises indépendant est nommé par l'Assemblée Générale.

#### Chapitre VI. Exercice social, Répartition des bénéfices

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 20. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

#### Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VIII.- Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont inscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1) AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING .....	663.000,- EUR	6.630	663.000,- EUR
2) NETVIQ LIV AB .....	637.000,- EUR	6.370	637.000,- EUR
Total .....	1.300.000,- EUR	13.000	1.300.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Coûts, évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 16.000,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à sept. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Sont nommés administrateurs:

1) Mr Jan-Åke Porsgren, Président de AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, demeurant à Holmgatan 6B, S-211 45 Malmö, Suède.

2) Mr Bengt G Nilsson, Administrateur de AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, demeurant à St Göransgatan 152, S-112 51 Stockholm, Suède.

3) Mr Åke Lindstrom, Administrateur de AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, demeurant à St Göransgatan 152, S-112 51 Stockholm, Suède.

4) Mr Lars Nordstrand, Président Directeur Général de MODERNA FÖRSÄKRINGAR, demeurant à Kungsgatan 8, S-114 43 Stockholm, Suède.

5) Mr Jan-Erik Svensson, Directeur des Risques et de la réassurance de MODERNA FÖRSÄKRINGAR, demeurant à Kungsgatan S, S-114 43 Stockholm, Suède.

6) Mr Gunnar Roos, Associé de UNIVERSAL LIFE AB, demeurant à S-102 43 Stockholm, Suède.

7) Mr Tony Nordblad, Administrateur Délégué de SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

II. L'Assemblée Générale décide d'élire, parmi les Administrateurs, Monsieur Tony Nordblad, Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

III. Est nommé réviseur indépendant ERNST & YOUNG, 7 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

IV. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

V. Le siège social est fixé à 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Nordblad, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 75, case 4. – Reçu 524.419 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

P. Frieders.

(01148/212/450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**AHLERS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.499.

Les comptes annuels aux 31 mars 2001 et 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2001*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, les personnes suivantes:

- Jung Martina Violetta, administrateur de sociétés, demeurant à B-2930 Brasschaat,
- Leysen Christian, ingénieur commercial, demeurant à B-2600 Berchem,
- Reuter Carine, administrateur de sociétés, demeurant à L-3332 Fennange,
- Weynen Albert, administrateur de sociétés, demeurant à B-2008 Anvers.

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant au 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck, pour la même durée.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé de reporter le bénéfice total: EUR 766.999,39 (bénéfice de l'exercice comptable: EUR 111.670,35 + bénéfice reporté: EUR 655.329,04) à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman

*Dirigeant Maritime*

(01143/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**AHLERS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.499.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2001*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a prolongé jusqu'à l'assemblée générale statutaire suivante, les personnes suivantes:

- Jung Martina Violetta, administrateur de sociétés, demeurant à B-2930 Brasschaat,
- Leysen Christian, ingénieur commercial, demeurant à B-2600 Berchem,
- Reuter Carine, administrateur de sociétés, demeurant à L-3332 Fennange,
- Weynen Albert, administrateur de sociétés, demeurant à B-2008 Anvers.

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale statutaire a décidé de prolonger le mandat du réviseur d'entreprises Monsieur Fons Mangen, demeurant au 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck, pour la même durée.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé de reporter le bénéfice total: LUF 26.435.908,- (bénéfice de l'exercice comptable: LUF 2.432.734,- + bénéfice reporté: LUF 24.003.174,-) à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman

*Dirigeant Maritime*

(01146/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**AHLERS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.499.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2001*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur A. Weynen comme membre du conseil d'administration à partir du 5 décembre 2001 et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat pour la période du 15 juin au 5 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman

*Dirigeant Maritime*

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(01147/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**RIVER PLAZA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.311.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 et au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01181/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HOL-MARITIME III A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.971.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé, à l'unanimité des votes, que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Rikala Lasse, administrateur, demeurant à Helsinki/Finlande,
- Salo Risto, administrateur, demeurant à Rauma/Finlande,
- Hovi Jorma, administrateur, demeurant à Rauma/Finlande,
- Sorvettula Jari, administrateur, demeurant à Kauniainen/Finlande.

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale statutaire a décidé que pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante, ERNST & YOUNG B.C.V., représentée par Monsieur G. Herrewijn, est nommée Réviseur d'entreprises.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé de reporter le bénéfice de EUR 97.185,41 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman

*Dirigeant Maritime*

(01145/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**ESSAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.

## STATUTS

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Dr. Michael Schubert, directeur de la ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES, demeurant à Walferdange,
  - 2) Monsieur François C. Schiltz, vice-président de la EUROPEAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF MEDICINE, demeurant à Oberwil (Suisse),
  - 3) la société SINFUL INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres (Angleterre), représentée par son directeur Monsieur Hans Van Moosel, consultant IT, demeurant à Arjäng (Suède).
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, dénommée ESSAM HOLDING S.A.

**Art. 2.** La société aura son siège social à Walferdange. La durée en est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 7.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 8 des présents statuts.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Dr. Michael Schubert, prénommé, trois cent trente-trois actions . . . . .	333
2) M. François C. Schiltz, prénommé, trois cent trente-quatre actions . . . . .	334
3) SINFUL INVESTMENTS LIMITED, prénommée, trois cent trente-trois actions. . . . .	333
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 55.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont nommés administrateurs:

1) Dr. Michael Schubert, directeur de la ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES, demeurant à L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération,

2) Monsieur François C. Schiltz, vice-président de la EUROPEAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF MEDICINE, demeurant à CH-4104 Oberwil, Waldrain 9,

3) Monsieur Hans Van Moosel, consultant IT, demeurant à S-67295 Arjäng, Lisslerud, Väststuga.

3.- Est nommée commissaire aux comptes Madame Brigitte Dasbourg, comptable, demeurant à L-6195 Imbringen, 7, rue de Luxembourg.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres administrateur-délégué.

5.- Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schubert, Fr. C. Schiltz, H. Van Moosel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 89, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

P. Frieders.

(01149/212/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

### **HEMBER HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.615.

L'an deux mille un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEMBER HOLDING, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 74 615, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 437 du 20 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à Saint-Léger (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oe-trange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Zlatyslava Sakhno, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la société.

2. Modification de l'article 14 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1 de l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées, à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide que l'année sociale en cours se termine ce 5 décembre 2001.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède, en lui donnant dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on December 6 of each year and shall terminate on December 5 of the following year.»

La version française de l'article 14 est la suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commencera le 6 décembre de chaque année et finira le 5 décembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé partiellement en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fontaine, N. Thoma, Z. Sakhno, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

P. Frieders.

(01151/212/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

### **HEMBER HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

P. Frieders.

(01152/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

### **FINBA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.622.

In the year two thousand one, on the twelfth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company FINBA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R. C. Luxembourg section B, number 84 622, incorporated by deed of the undersigned notary on November 23, 2001, not yet published in the Mémorial.

The meeting is opened and presided by Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary of the meeting Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

° Increase of the share capital by an amount of forty-nine million nine hundred thousand euro (EUR 49,900,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to fifty million euro (EUR 50,000,000.-) by the issue of one million nine hundred and ninety-six thousand (1,996,000) new parts having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

° Subscription of the 1,996,000 new parts and paying up of these parts by FIN.BA., Srl, by contribution in cash of the amount of forty-nine million nine hundred thousand euro (EUR 49,900,000.-).

° Waiver by the other participant GUIDO M. BARILLA E F.LLI SpA of its preferential subscription right in connection with the capital increase.

° Amendment of article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

II.- There was drawn up an attendance list, showing the participants represented and the number of their parts, which, after having been signed by the mandatories of the represented participants, the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The proxies given by the represented participants, after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III.- It appears from the attendance list that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the participants have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were, unanimously, taken:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the company by an amount of forty-nine million nine hundred thousand euro (EUR 49,900,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to fifty million euro (EUR 50,000,000.-) by the issue of one million nine hundred and ninety-six thousand (1,996,000) new parts having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.



*Subscription and payment*

The other participant having waived its preferential subscription right, the one million nine hundred and ninety-six thousand (1,996,000) new parts have been entirely subscribed by FIN.BA., Srl, with registered office at Viale R. Barilla n° 3, 43100 Parma (Italy), represented by Mrs Chantal Keereman, prenamed, by virtue of a proxy given on December 3, 2001, which proxy shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The one million nine hundred and ninety-six thousand (1,996,000) new parts have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of forty-nine million nine hundred thousand euro (EUR 49,900,000.-) is as of now at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Second resolution*

The general meeting decides, in order to reflect the capital increase, to amend article 7 of the articles of association so as to read as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into two million (2,000,000) parts having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at 20,400,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille un, le douze décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINBA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 84 622, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 2001, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

° Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quarante-neuf millions neuf cent mille euros (EUR 49.900.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000.-) à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) par l'émission de un million neuf cent quatre-vingt-seize mille (1.996.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

° Souscription des 1.996.000 nouvelles parts sociales et libération de ces parts sociales par FIN.BA., Srl, moyennant versement en espèces du montant de quarante-neuf millions neuf cent mille euros (EUR 49.900.000.-).

° Renonciation par l'autre associé GUIDO M. BARILLA F.LLI SpA à son droit de souscription préférentiel en relation avec l'augmentation de capital.

° Modification de l'article 7 des statuts pour refléter l'augmentation de capital.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, les membres du Bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quarante-neuf millions neuf cent mille euros (EUR 49.900.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000.-) à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) par l'émission de un million neuf cent quatre-vingt-seize mille (1.996.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

*Souscription et libération*

L'autre associé ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les un million neuf cent quatre-vingt-seize mille (1.996.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par FIN.BA., Srl, avec siège social à Viale R. Barilla

n° 3, 43100 Parma (Italie), représentée par Madame Chantal Keereman, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2001, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Les un million neuf cent quatre-vingt-seize mille (1.996.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de quarante-neuf millions neuf cent mille euros (EUR 49.900.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, afin de refléter l'augmentation de capital, de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 20.400.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Becker, C. Keereman, C. Philippe, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 92, case 4. – Reçu 20.129.610 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

P. Frieders.

(01153/212/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

#### **FINBA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

P. Frieders.

(01154/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

#### **LEATHER FASHION GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 12 décembre 2001,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 12 décembre 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEATHER FASHION GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros (EUR), divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million sept cent cinquante mille (1.750.000,-) euros (EUR), divisé en mille sept cent cinquante (1.750) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 décembre 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 20 du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2001.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, deux cent quarante-neuf actions	249
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action.	1
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (10.084.975,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quatre-vingt mille (180.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Lionello Ferrazzini, économiste, demeurant à Via A. Salvioni, 6862 Rancate (TI), Suisse,
  - b) SHELTON & ASSOCIATES, LLC, une société avec siège social au 1021 Main Street, Suite 1150, Houston, Texas 77002, U.S.A.,
  - c) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
  - C. CLODE & SONS (IRELAND) LIMITED, une société avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2007.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M-R. Dock, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 33, case 12. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen

Notaire

(01164/230/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**LEATHER FASHION GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

*Résolution par écrit du conseil d'administration datée du 20 décembre 2001*

Administrateurs:

- Lionello Ferrazzini
- SHELTON & ASSOCIATES L.L.C.
- M. Gérard Muller

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et, conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui, chacun, par leur seule signature peuvent valablement engager la société pour tous les actes de gestion journalière, le Conseil d'Administration décide de nommer, à l'unanimité, comme administrateurs-délégués:

- la société SHELTON & ASSOCIATES L.L.C., avec siège social, 1021 Main Street, Suite 1150, Houston, Texas, 77002 (USA) et

- Lionello Ferrazzini, Via A. Salvioni, 6862, Rancate (TI), Suisse.

SHELTON & ASSOCIATES L.L.C. / G. Muller / L. Ferrazzini

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01165/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**MENAGER S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4625 Differdange, 34, rue Menager.

## STATUTS

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Norbert Kaell, ingénieur, et son épouse
- 2.- Madame Mariette Rauchs, sans état, demeurant ensemble à L-4625 Differdange, 34, rue Menager.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

**Titre I.- Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la transformation, la gestion, l'administration, l'échange, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MENAGER s.c.i.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Differdange.

**Titre II.- Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

- |  |    |
|--|----|
| 1) M. Norbert Kaell, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales ..... | 99 |
| 2) Mme Mariette Rauchs, préqualifiée, une part sociale .....                 | 1  |

Total: cent parts sociales ..... 100

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement ainsi que les associés le reconnaissent.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément des associés décidant, à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi leurs associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés.

**Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, à la majorité du capital social, et toujours révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus d'administration ou de disposition.

En cas de pluralité de gérants la société est en toutes hypothèses valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérants pourront notamment acheter ou aliéner tous immeubles, consentir à l'inscription d'hypothèques ou de privilèges sur tous les biens de la société, stipuler l'exécution forcée, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, privilégiées ou résolutoires prises au profit de la société avec ou sans paiement. Ils pourront également contracter tous emprunts ou ouvertures de crédit.

Le ou les gérants peuvent déléguer à toute personne, associée ou non, tout ou partie de leurs pouvoirs, pour des objets spéciaux et déterminés.

**Art. 11.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Titre IV.- Exercice social**

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

#### **Titre V.- Réunion des associés**

**Art. 13.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

**Art. 14.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises, à la majorité des associés, représentant les trois quarts du capital social.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 16.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 20.000,- LUF.

La société est à considérer comme société familiale, les associés étant époux.

##### *Réunion des associés*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Norbert Kaell, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social est fixé à L-4625 Differdange, 34, rue Menager.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Kaell, M. Rauchs, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 89, case 6. – Reçu 504 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

P. Frieders.

(01150/212/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

### **NORTHBAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CORFI S.A., une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143, Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

2) BURLING MANAGEMENT LTD, une société avec siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié,

en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize, le 11 décembre 2001.

Lequel mandat général restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NORTHBAY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'import, l'export, le commerce de gros et de détail de tous matériaux et équipements de construction, ainsi que la construction, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gestion et l'exploitation de tout immeuble pour compte de tiers.

La Société a par ailleurs pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs hôtels et/ou restaurants avec tous les services normalement accessoires dans cette branche, y compris l'organisation de spectacles, la livraison et les services à domicile.

La Société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La Société a par ailleurs pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros (EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 mai de chaque année à 19.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.



**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CORFI S.A., préqualifiée, une action. . . . .	1
2) BURLING MANAGEMENT LTD., préqualifiée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	4.999
Total: cinq mille actions. . . . .	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Philippe Chantereau, expert comptable, demeurant à Leudelange,
  - b) Monsieur Luc Jaguelin, directeur commercial demeurant à L-4337 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Turin,
  - c) Monsieur Maurizio Vit, directeur, demeurant à L-5969 Itzig, 53, rue de la Libération.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Madame Corinne Marquillie, employée privée, demeurant à Leudelange.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2007.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 2. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen

Notaire

(01163/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01182/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01183/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**111 RUE DE SEVRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01184/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**ILE DE LAD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.642.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 et au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01185/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**FINADEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.295.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FINADEV S.A., R. C. B N° 42.295, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 108 du 11 mars 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 319 du 6 mai 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Madame Kerstin Kleudgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Andreas Fellmann, employé privé, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent soixante mille (160.000,-) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-

après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social de USD en euros.
2. Augmentation du capital social pour le porter à EUR 1.000.000,-. Souscription et paiement en espèces par la société PERFORMANCE ENTERPRISES S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.000,-.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social de la Société est convertie de dollars US en euros au taux de change de 1,- euro pour 0,89 dollar US, de sorte que ledit capital social est fixé à 179.775,28 euros, représenté par 160 actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 820.224,72 euros, pour le porter de son montant converti de 179.775,28 euros à 1.000.000,- d'euros par la création et l'émission de 840 actions nouvelles.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été intégralement souscrites et libérées en espèces par la société PERFORMANCE ENTERPRISES S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Kerstin Kleudgen, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de 820.224,72 euros est dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Troisième résolution*

Suite aux deux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à un million (1000.000,-) d'euros (EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital social est évaluée à trente-trois millions quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (33.087.783,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Kleudgen, M. Prospert, A. Fellmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 34, case 8. – Reçu 330.878 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01170/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**FINADEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 42.295.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1637 du 20 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01171/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01186/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01187/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**EUROSQUARE 4 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01188/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01189/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**BECK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.293.

L'an deux mille un, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BECK HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23 293, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 septembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 326 du 11 novembre 1985.

La séance est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Welter, employé privé, demeurant à Bech-Kleinmacher.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision de prononcer la dissolution de la société.

2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3) Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

4) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut par conséquent délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur la société anonyme de droit luxembourgeois FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Ceccotti, M. Welter, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

P. Frieders.

(01155/212/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**PUNTO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 67.326.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2001, volume 515, folio 95, case 11.

I.- Que la société anonyme PUNTO INVEST S.A., ayant son siège social à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel, R.C. Luxembourg section B numéro 67.326, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 88 du 12 février 1999.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2002.

J. Seckler.

(01241/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**EUROSQUARE 5 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01190/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**EUROSQUARE 5 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01191/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HRO 13 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01192/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HRO 14 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01193/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**ULTRACALOR NOUVELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.  
R. C. Luxembourg B 60.715.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2001, volume 515, folio 95, case 10.

I.- Que la société anonyme ULTRACALOR NOUVELLE S.A., ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues, R.C. Luxembourg section B numéro 60.715, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 août 1997, publié au Mémorial C numéro 681 du 4 décembre 1997.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans au siège de la société A.C.V. INTERNATIONAL N.V., à B-1601 Ruisbroek, Kerkplein, 39, (Belgique).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2002.

J. Seckler.

(01242/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HRO 15 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01194/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HRO LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01195/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**HRO 17 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01196/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**ILE DE LAD TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01197/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**LUX-VRAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000».  
R. C. Luxembourg B 76.466.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2001, volume 516, folio 3, case 5.

I.- Que la société anonyme LUX-VRAC S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000», R.C. Luxembourg section B numéro 76.466, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 776 du 24 octobre 2000.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000».

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2002.

J. Seckler.

(01243/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**CLERKENWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HOLBORN, S.à r.l.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 78.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01199/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**KINGSWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 78.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01200/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**EPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 78.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01201/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---

**P & P, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 1, rue Fr. Donven.  
R. C. Luxembourg B 37.040.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2001, vol. 322, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2002.

P & P

Signature

(01212/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

---